**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 64 (1960)

**Artikel:** Le concours d'histoire jurassienne

Autor: Ballmer, Roger

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-555235

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Le concours d'histoire jurassienne

par ROGER BALLMER

En organisant un concours d'histoire jurassienne, notre association visait à inciter la jeunesse studieuse à s'intéresser, davantage qu'elle ne le fait, au passé de notre petite patrie. Disons d'emblée que ce but n'a pas été atteint. Un seul travail est parvenu à la commission que je préside à titre provisoire. Si l'on peut admettre que l'honneur est sauf pour les organisateurs, n'y a-t-il pas lieu de se demander pourquoi notre concours n'a pas suscité plus d'intérêt? En toute objectivité, nous croyons pouvoir discerner deux raisons. D'une part, la jeunesse actuelle a le regard tourné davantage vers le présent, vers l'immédiat, que vers le passé. D'autre part, le règlement du concours laissait, vraisemblablement, trop de latitude dans le choix du sujet. Quand bien même, elle n'aime pas qu'on le lui dise, la jeunesse a besoin d'être conseillée. Elle proclame bien haut son droit à la liberté, mais, dans son propre intérêt, il est nécessaire que cette liberté soit dirigée.

Le travail qui a été soumis à l'appréciation de notre commission est l'œuvre d'une jeune fille d'un peu plus de quinze ans. Il s'agit, présentée sous forme de lettres, d'une monographie de l'ancienne abbaye de Bellelay. Cette présentation, originale, exigerait une maîtrise qui, cela va de soi, fait défaut à notre concurrente : elle a inévitablement amené celle-ci à un mélange de fiction et de vérité historique. Il y aurait beaucoup à dire sur l'insuffisance des références, sur un manque de discernement de l'essentiel et de l'accessoire, sur l'ignorance, apparente ou réelle, du contexte historique. Il faudrait relever maintes inexactitudes et maintes lacunes importantes. Quant à la forme, elle laisse aussi à désirer.

Voilà un résumé de l'appréciation de notre commission. Avons-

nous été trop sévères? Nous ne le pensons pas.

Sans décerner de prix, nous avons cependant tenu à récompenser l'effort et la bonne volonté. Nous avons invité le Comité central à remettre, à titre d'encouragement, la somme de Fr. 100.— à la con-

currente, c'est-à-dire à Mlle Georgette Garessus, de Bienne. Nous la félicitons d'avoir osé affronter le verdict d'un jury et souhaitons vivement que, s'entourant de conseils, elle persévère dans la voie où elle s'est engagée. Nous formons surtout le vœu qu'à l'avenir un plus grand nombre d'élèves de nos collèges participent à un concours de ce genre, car la connaissance du passé ne contribue pas seulement à la formation du jugement, mais elle favorise aussi une meilleure compréhension du présent.